

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

**N° CP/2012/150 - Actions décentralisées - 2114
Partenariat avec la Région de Vidzeme (Lettonie) -
Renouvellement de l'Accord de coopération, mandat spécial,
programme de coopération 2012 et subventions**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'Accord de coopération, joint en annexe, à conclure entre la Région de Vidzeme (Lettonie) et le Département pour la période 2012-2014
- approuve le programme de coopération 2012 avec la Région de Vidzeme, programme dont les principales orientations sont les suivantes : poursuite des échanges interculturels dans les domaines "culture et francophonie" et "jeunesse", ainsi que poursuite des échanges d'expérience initiés en matière de tourisme
- décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :
 - . à la Région de Vidzeme, une subvention de 10 000 € pour le financement 2012 du poste de coordonnatrice francophone du Bureau de coopération Bas-Rhin / Vidzeme
 - . à l'Institut français de Lettonie à RIGA, une subvention de 6 500 € pour l'organisation d'une exposition d'œuvres de Tomi UNGERER entre mars et mai 2012 à RIGA et VALMIERA.

La commission permanente approuve par ailleurs les conventions financières correspondantes à intervenir entre le Département et respectivement la Région de Vidzeme et l'Institut français de Lettonie.

Elle autorise en outre son président à signer l'Accord de coopération ainsi que ces deux conventions.

Elle décide également de confier un mandat spécial à une délégation bas-rhinoise en vue d'un déplacement en Lettonie, entre le 6 et le 8 mars 2012, afin de renouveler l'Accord de coopération avec la Région de Vidzeme, à l'occasion du vernissage de l'exposition "Tomi UNGERER" à RIGA.

Cette délégation sera composée comme suit :

- Conseillers généraux :

. M. Pierre BERTRAND, vice-président du Conseil Général, président de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

. M. Louis BECKER, vice-président du Conseil Général

- Agent départemental :

Mme Gaëlle LE BARBU, chef de projet "partenariats et solidarité internationale".

Le remplacement des personnes empêchées est autorisé dans la limite maximale de trois participants.

La commission permanente approuve la prise en charge sur le budget départemental des frais générés par ce déplacement, à hauteur maximale de 3 000 € TTC (transport, hébergement, interprétariat, repas).

Elle décide enfin de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-66020-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/03/12